Couverture en chaume

Rareté faible

Absence de diplôme ou certification

Matériau d'origine végétale (hors bois)

Architecture et Patrimoine Bâti

Le chaumier réalise des toits en chaume – paille de seigle ou de blé – ou en roseau. Après le battage au fléau, il débarrasse la paille des herbes de pied, la lie en bottes, la sèche et en assure la pose.

Description du savoir-faire

Historique

Utilisant les matériaux naturels disponibles dans un environnement proche, nos ancêtres ont très tôt couvert leurs toitures de différents végétaux tels que la brande (terme désignant les diverses plantes des sous-bois comme les bruyères, les ajoncs, les genêts ou les fougères), le chaume ou le roseau.
De tradition ancestrale, les toitures végétales étaient très répandues sur la totalité du territoire. En effet, le chaume était le matériau de couverture le plus couramment employé depuis les Gaulois jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Ce type de toiture a progressivement été remplacé par des toitures en tuiles et en ardoises.

Matériaux

Issu du latin calamus (tige de roseau), le terme générique de chaume désigne toutes sortes de tiges de céréales, et notamment la paille de blé ou de seigle, propres à couvrir les toits des bâtiments. Ainsi, le chaumier tient son nom du matériau qu'il mettait traditionnellement en œuvre. Aujourd'hui, cette diversité de végétaux employés pour couvrir les toits a quasiment disparu au profit du roseau.

Le roseau est récolté dans les roselières, en hiver. Les principales roselières sont situées en Camargue, en Normandie et en Pays de la Loire.
Cependant les roselières françaises sont aujourd'hui insuffisantes pour répondre aux besoins ; les couvertures de chaumes nécessitant des roseaux de haute qualité. L'approvisionnement en roseau provient donc en partie de l'étranger.

Techniques

L'emploi du chaume ou du roseau comme matériau de couverture nécessite que la toiture présente une pente supérieure ou égale à 45°. En effet, le toit doit être pentu afin de favoriser l'écoulement de l'eau de pluie le long des tiges.
Le support de la couverture se compose des chevrons de la charpente sur lesquels le chaumier cloue des liteaux en les disposant perpendiculairement à la ligne de pente. Les liteaux sont des pièces de bois de petite section carrée ou rectangulaire, sortes de tasseaux. L'espacement entre les liteaux dépend de la longueur des roseaux : si le roseau est court, l'espacement est réduit. Provenant de la récolte de roselières, les brins de roseaux sont liés en bottes dites javelles mesurant environ 25 cm de diamètre et au minimum 1,20 m de longueur et sont ainsi prêts à l'emploi.
Il existe différentes méthodes de pose :
Selon la méthode verticale, le chaumier dispose les bottes de roseaux sur les liteaux par « passées » ou rangées verticales successives, en commençant par la rive latérale droite du toit (ligne délimitant le bord latéral droit du pan de toiture). La progression du travail se fait depuis l'égout (ligne basse du versant d'un toit) jusqu'au faîtage (intersection de deux versants formant la ligne la plus haute du toit). Le chaumier aligne d'abord trois ou quatre bottes de roseaux côte à côte, le pied des tiges orienté vers le bas. Ces bottes forment l'égout du toit. Ensuite, il pose à nouveau trois ou

quatre bottes légèrement décalées vers le haut, celles-ci recouvrant les roseaux précédemment posés. Il poursuit ce travail de recouvrement jusqu'au faîtage. Au fur et à mesure de son avancée, le chaumier enfonce des piquets d'arrêt dans les bottes afin de maintenir le roseau.

Puis, il recommence un nouveau rang à partir de l'égout. Pour fixer le roseau sur les liteaux, le chaumier se munit d'une aiguille (souvent un fer à béton incurvé) autour de laquelle a été enroulé du fil de fer galvanisé ou parfois du fil de cuivre ou d'inox.

Il fait passer l'aiguille à travers toute l'épaisseur de roseau et en dessous des liteaux et la fait ressortir de façon à former des ligatures entourant chacune des bottes de roseaux. Les bottes sont ensuite tapées au niveau du pied des roseaux à l'aide d'une palette puis leur lien est définitivement serré. Afin d'obtenir une pente très régulière, le chaumier tasse, harmonise et lisse le chaume en le battant avec une palette, batte ou taloche, puis peigne longuement le roseau avec un racloir métallique.

Si la méthode de pose est horizontale, la progression du travail se fait par rangs horizontaux de l'égout jusqu'au faîtage, la première rangée posée formant le talon de la couverture.

Les méthodes de pose horizontale et verticale sont les plus répandues mais on peut observer, en fonction des traditions régionales, d'autres méthodes et notamment la méthode camarguaise suivant laquelle la progression se fait en escalier. Quelle que soit la méthode utilisée, l'épaisseur constante du matériau, la qualité de serrage des roseaux et le principe de recouvrement des bottes sont toujours respectés, assurant ainsi l'étanchéité de la toiture.

Le chaumier se charge de l'entretien, de la réparation ou de la réfection des toitures en chaume ou en roseaux. Pour l'entretien, il procède au démoussage de la toiture (opération consistant à enlever les mousses qui peuvent se former sur le roseau) et lisse le roseau. Lorsque des zones du toit sont endommagées, il réalise un repiquage, opération qui consiste à remplacer des bottes de roseaux de la couche supérieure trop abîmée. Pour les couvertures en très mauvais état, le chaumier procède à l'opération de dépose, c'est-à-dire qu'il enlève le chaume érodé, puis il fixe de nouveaux liteaux sur lesquels il posera une nouvelle couverture de chaume ou de roseaux.

Environnement économique

Aujourd'hui, le réseau de couvreurs-chaumiers est estimé à entre 80 et 100 entreprises.

S’attachant à valoriser le patrimoine bâti et notamment les chaumières, certains parc naturels régionaux ont mis en place différentes actions.

- Ainsi, le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande a créé la « Route des chaumières » jalonnée par une centaine de chaumières.
- Le Parc naturel régional du Vercors a lancé l’opération « Toit de chaume » ayant notamment pour objectifs d’encourager le caractère traditionnel du patrimoine bâti par la réalisation de toits de chaume et de retrouver les savoir-faire traditionnels du Vercors en les adaptant aux exigences économiques actuelles.
- Pour répondre à la nécessité de préserver son patrimoine bâti, le Parc naturel régional de Brière a mis en place un service de conseil architectural dédié aux propriétaires de chaumières souhaitant construire ou rénover ces bâtiments typiques. Il propose également des subventions d’aide à l’emploi du chaume. Ce programme de sauvegarde a permis le maintien et la revalorisation de ce patrimoine spécifique et l’on dénombre aujourd’hui, sur l’ensemble du territoire du Parc, plus de 3000 toitures végétales couvrant aussi bien des habitations que des annexes et représentant 60% des chaumières françaises.

Depuis 2020, les savoir-faire chaumiers dans le golfe du Morbihan sont inscrits sur l'inventaire français du Patrimoine Culturel Immatériel.

Formation

Différentes formations préparent au métier de couvreur, en revanche il n'existe aucune formation diplômante dédiée au métier de couvreur chaumier. Il est donc nécessaire de se former auprès d'un professionnel.

L'Association Nationale des Couvreurs Chaumiers (ANCC) propose des formations courtes non diplômantes pour s'initier ou se perfectionner au métier de chaumier. Le CQP Ouvrier professionnel couvreur chaumier (non enregistré au RNCP) peut être dispensé dans différents organismes de formation.